

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 10 Avril 2025**

Date de  
convocation :  
04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
M ANDRIO Franck  
M. MERCIER Thierry  
M. BARBIER Olivier  
Mme DI BARTOLO Claire  
M. GIOAN Aimé  
Mme ASSO CHARNET Geneviève

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Monsieur MERCIER Thierry.
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Monsieur le Maire.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel.
- Madame VONNER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.

**Absente excusée :**

- Madame GIGNOUX Laure
- Madame HAM Emmanuelle

**Absent :** Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12  
Pouvoirs : 4  
Votants : 16

**POINT 4 BUDGET PRIMITIF 2025**

AR - Préfecture

006-210600060-20250410-2025\_04\_4-DE  
Reçu le 10/04/2025

Monseigneur le Maire, présente le rapport d'activité 2024 et les orientations budgétaires 2025.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction M57 applicable aux communes,

**Considérant** que ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

**Considérant** les précisions de la balance suivantes :

- Section de fonctionnement 3 993 468,62 € en dépenses et en recettes.
- Section investissement : 5 823 526,16 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025 de la commune conformément aux orientations présentées en commissions des finances et au rapport d'orientations budgétaires en annexe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1- D'approuver le Budget primitif 2025.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 14 avril 2025



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE